

**Réunion plénière du mercredi 27 novembre 2013*****Membres présents:***

Jan Verhoeve, président ; Dominique Darte, Michel De Wolf, Catherine Dendauw, Guy Girouille, Ariel Gonzalez Ruiz, Henri Olivier, Laurence Pinte, Maria Ploumen, Bergie Van den Bossche, Daisy Vervenne, José Vilain, membres

***Lors de cette réunion plénière, plusieurs sujets ont été examinés.***

Les membres de la Commission des Normes Comptables ont définitivement approuvé les avis relatifs, respectivement, aux indications à publier dans l'annexe en cas de non-utilisation des règles d'évaluation à la juste valeur pour les instruments financiers, au traitement comptable de la déduction majorée de certains frais fiscalement admise au-delà du montant des frais réellement faits ou supportés moyennant la respect de la condition d'intangibilité et au traitement comptable relatif à l'application de la procédure transitoire visée à l'article 537, alinéa 1<sup>er</sup> du CIR 92. Les membres ont approuvé ces avis après examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique qui a été menée sur les projets de ces avis.